

UN MINISTÈRE POUR TOUS



Bilan des actions prévues en 2016-2017 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
L'INTRODUCTION.....	3
LE BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2016-2017	4
LES RÉALISATIONS 2016-2017	7
LA PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	9

L'INTRODUCTION

En adoptant la politique *À part entière* en juin 2009, le Gouvernement du Québec souhaitait créer une politique plus inclusive, solidaire, équitable et respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1), chaque ministère et organisme public comptant plus de 50 employés doit élaborer, adopter et rendre public un plan d'action dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le ou les secteurs d'activités relevant de ses attributions.

Le Plan d'action 2015-2018 à l'égard des personnes handicapées s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) en ce sens. Il contient également des mesures cohérentes avec les défis et les résultats attendus dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière*. Le présent document présente le bilan de diverses mesures prises par le MRIF au cours de l'année 2016-2017.

LE BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2016-2017

En application de l'article 61.1 de la Loi, le MRIF dresse un tableau des mesures prises au cours de l'année 2016-2017. Par la suite, un bilan des réalisations est présenté.

Sensibilisation				
Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats
Groupe de travail, plan d'action et activités de sensibilisation				
La connaissance du personnel du MRIF du vécu et de la réalité des personnes handicapées est limitée	Poursuivre les actions du MRIF afin d'informer et de sensibiliser son personnel et les organismes partenaires à la réalité des personnes handicapées	Formation d'un groupe de travail fonctionnel	Groupe formé	Reporté
		Nombre de rencontres du groupe de travail	Au moins deux rencontres par année	Reporté
		Nombre de lettres transmises aux organismes partenaires	Quatre lettres transmises, une par organisme ciblé	Reporté
		Publication dans l'intranet du « Guide : Un ministère pour Tous »	Guide adopté et diffusé	Réalisé
		Progression du taux de consultation du plan d'action dans l'intranet par les employés du MRIF	33 % de plus de consultations que la période précédente	Reporté
		Nombre d'activités de sensibilisation à l'occasion de la SQPH ¹	Au moins une activité de sensibilisation	Reporté
		Nombre de capsules d'information et de sensibilisation du personnel diffusées dans l'intranet	Au moins deux capsules diffusées dans l'intranet, notamment lors de la SQPH et de la journée internationale, le 3 décembre	Réalisé en partie

Intégration				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Embauche et gestion des ressources humaines				
Au 1 ^{er} avril 2015, le degré de représentativité des personnes handicapées au regard de l'effectif du MRIF était de 1,1 %, alors que la cible à atteindre est de 2 %	Accroître la représentativité des personnes handicapées par l'entremise de mesures favorisant l'embauche et le maintien en emploi, notamment par la présentation prioritaire, au moment de la dotation, des candidatures de personnes handicapées qualifiées	Nombre de personnes handicapées embauchées	Au moins une personne handicapée embauchée	Reporté
		Taux de représentativité des personnes handicapées au MRIF	2 % de personnes handicapées	Reporté
	Informer les gestionnaires de l'existence du PDEIPH ²	Nombre d'actions de promotion réalisées	Au moins une action de promotion réalisée	Reporté

¹ Semaine québécoise des personnes handicapées

² Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Intégration

Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Intégration à l'emploi				
Les équipes de travail et les gestionnaires ne sont pas outillés adéquatement pour accueillir des personnes handicapées	Rendre disponible aux personnes handicapées, au besoin, un plan d'intégration à l'emploi personnalisé afin d'assurer un environnement de travail adéquat	Proportion des personnes handicapées bénéficiant d'un plan d'intégration/mesures à l'emploi personnalisé	100 % des personnes handicapées ont bénéficié d'un plan d'intégration personnalisé	Réalisé

Accessibilité

Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Accès aux lieux				
L'accès à certains lieux du MRIF est difficile	Évaluer les espaces et les postes afin de les adapter aux besoins des personnes handicapées	Production d'un rapport d'évaluation par l'IRDPQ ³	Rapport de l'IRDPQ produit et soumis aux autorités du MRIF	Réalisé en partie
Les procédures d'urgence et d'évacuation de l'édifice du MRIF ne sont pas toutes adaptées aux personnes handicapées	S'assurer que les mesures d'urgence et d'évacuation actuellement en vigueur sont conformes et adaptées à la situation des personnes handicapées	Production d'un rapport d'évaluation par l'IRDPQ	Rapport de l'IRDPQ produit et soumis aux autorités du MRIF	Réalisé en partie
Accès à l'information				
L'information, les documents Web et les services du MRIF ne sont pas tous adaptés et faciles d'accès aux citoyens et aux personnes handicapées qui travaillent au MRIF (article 26.5 de la Loi)	S'assurer de la conformité au standard sur l'accessibilité de toute l'information et de tous les documents Web (intranet et Internet)	Nombre de publications et de documents accessibles	100 % des documents PDF téléchargeables rendus accessibles 100 % des documents Word, Excel et PowerPoint convertis en PDF accessibles ⁴	En continu

³ L'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

⁴ Eu égard au respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Une assistance est offerte pour les situations où les publications ne seraient pas accessibles.

Autonomie				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Équipement et matériel				
Les outils de travail et l'équipement utilisés dans les bureaux ne sont pas tous adaptés aux besoins des personnes handicapées	Mettre aux normes les postes de travail et procurer aux personnes handicapées des outils appropriés à leurs besoins	Production d'un rapport d'évaluation de l'IRD PQ	Rapport de l'IRPQ produit et soumis aux autorisés du MRIF	Réalisée en partie
		Nombre de capsules d'information publiées dans l'intranet	Une capsule d'information publiée en permanence dans l'intranet	Abandonné
Biens et services				
Le ministère ne tient pas toujours compte de l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et des services acquis et loués (article 61.3 de la loi)	Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'achat et de la location des biens et des services	Nombre de biens et de services répondant aux exigences de la Loi	100 % des biens et services respectent la Loi /	Abandonné

Respect des droits				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Gestion des droits — Identification systématique des obstacles				
Les services du MRIF ne répondent pas toujours aux besoins des citoyens et des personnes handicapées qui travaillent au ministère	Tenir compte de la situation des citoyens	Nombre de plaintes	100 % des plaintes reçues traitées	En continu
	Tenir compte de la situation des personnes handicapées qui travaillent au MRIF	Nombre de plaintes	100 % des plaintes reçues traitées	En continu
Respect des engagements				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Gestion des engagements				
Le MRIF n'est pas suffisamment impliqué dans la réalisation du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) qui vise à favoriser la mise en œuvre de la politique <i>À part entière</i>	Favoriser la réalisation de partenariats et l'échange d'expertise entre l'OPHQ et des organisations internationales gouvernementales, notamment l'Organisation des Nations unies	Nombre de partenariats et d'échanges favorisés	Au moins un partenariat ou un échange	Réalisé

LES RÉALISATIONS 2016-2017

Pendant l'année 2016-2017, qui s'inscrit en plein cœur du Plan d'action 2015-2018 à l'égard des personnes handicapées, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) a pu réaliser plusieurs actions.

D'abord, sur le plan de l'accessibilité et de l'autonomie, le Ministère a effectué une demande de service en accessibilité universelle à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ). L'évaluation a été réalisée en janvier 2017 par une ergothérapeute et une spécialiste en orientation et mobilité de l'organisme. Celles-ci ont réalisé un rapport d'évaluation du niveau d'adaptation des outils de travail et de l'équipement du MRIF pour les personnes handicapées. L'analyse des données contenues dans le rapport permet d'affirmer que les installations sont généralement accessibles et permettent actuellement d'accueillir des personnes présentant des déficiences physiques. Cependant, certains éléments demeurent toujours difficiles à utiliser et les recommandations émises dans le rapport à cet effet ont été transmises aux autorités afin que des mesures soient mises en place pour que nos installations et outils de travail deviennent mieux adaptés.

Sur le plan d'accessibilité aux documents, les travaux sont toujours en cours afin de rendre accessible l'ensemble des documents disponibles tant sur l'intranet du Ministère que sur le site institutionnel. À ce jour, près d'une cinquantaine de ces documents sont accessibles, et il importe de mentionner que toute demande d'accessibilité à un document peut être prise en charge par la personne-ressource en matière de communication adaptée.

Sur le plan du respect des droits, le Ministère poursuit la réalisation de ses actions en tenant compte de la situation des citoyens et des personnes handicapées qui y travaillent via la disponibilité d'un service de gestion des plaintes à ce sujet. Sur le plan de la gestion des engagements, le MRIF a pu coordonner, en collaboration avec l'OPHQ, la participation du Gouvernement du Québec à l'Examen du Canada devant le Comité sur les droits des personnes handicapées. De plus, avec le soutien du Ministère, des représentants de l'OPHQ ont participé à la 9^e Conférence des États parties à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées qui a eu lieu en juin 2016.

Bien que les gestionnaires du MRIF connaissent le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), aucune embauche n'a eu lieu en 2016-2017. Par conséquent, il serait pertinent de faire une action de promotion dans le but d'accroître la représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif ministériel. Cette action sera donc reconduite dans la prochaine année afin de pouvoir atteindre l'objectif d'un taux de représentativité des personnes handicapées de 2 % de notre effectif.

Finalement, c'est surtout au niveau de la sensibilisation que l'atteinte des objectifs s'est avérée plus difficile en 2016-2017. Des changements du personnel s'étant engagé à faire partie du groupe de travail ont fait en sorte que ce groupe n'a pu être créé ni être en mesure de répondre

UN MINISTÈRE POUR TOUS



aux engagements prévus. Le Ministère a donc choisi de reporter cette action pour les prochaines années afin que le comité soit formé non seulement pour réaliser les engagements prévus au Plan d'action 2015-2018, mais aussi afin d'amorcer les travaux d'élaboration du prochain plan d'action. Une capsule d'information a été diffusée dans l'Intranet lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), cependant aucune n'a pu être diffusée dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées. Cette action ainsi que l'organisation d'une activité de sensibilisation lors de la SQPH sont donc reportées pour la prochaine année.

LA PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Conformément à l'article 61.4 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), le MRIF désigne à titre de coordonnatrice des services et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame Marie-Julie Bédard

Technicienne en conditions de travail et santé des personnes

Direction des ressources humaines, de la professionnalisation et du cheminement de carrière

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

525, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5R9

Courriel : marie-julie.bedard@mri.gouv.qc.ca